

## COMMUNE DE COURTISOLS

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 MAI 2020

#### **PROCES VERBAL**

#### **de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt le 26 mai, à 19h30, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Tous les conseillers élus

Absents ayant donné procuration à : néant

Absents excusés : néant

Absents : néant

La séance est ouverte sous la présidence de M. Hubert ARROUART, maire sortant, qui, après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

Qualité (M. ou Mme)	Nom et prénom	Date de naissance	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Madame	ADNET Milène	03/09/1978	623
Monsieur	PIGNY Eric	07/02/0956	623
Madame	CHOSROES Carole	24/09/1963	623
Monsieur	FERRAND Hubert	08/07/1961	623
Madame	DUVAL Célia	12/12/1973	623
Monsieur	LOUIS Aymeric	10/09/1978	623
Madame	BRAZE Anne	18/06/1971	623
Monsieur	CHARNOTET Stéphane	23/09/1977	623
Madame	MOINEAU Hélène	15/11/1987	623
Monsieur	ACOSTA Gérard	29/11/1965	623
Madame	DIDIERGEORGE Catherine	24/07/1959	623
Monsieur	JACOB Ludovic	25/02/1978	623
Madame	GOBILLARD Claire	28/02/1987	623
Madame	LOUVET Sylvain	09/09/1986	623
Monsieur	APPERT Anne	31/08/1964	623
Monsieur	DELAMARCHE Sébastien	02/11/1972	623
Monsieur	PANNET Catherine	07/10/1961	623
Madame	ZATTARIN Romain	22/10/1978	623
Madame	MARTINET Sophie	04/08/1981	623

M. Eric PIGNY, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Carole CHOSROES

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, Mesdames Catherine PANNET et Célia DUVAL sont nommées assesseurs. Il est procédé au déroulement du vote.

### **1. ELECTION DU MAIRE :**

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

A obtenu :

Mme Milène ADNET obtient 18 voix

Mme Milène ADNET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire et a été installée.

Mme Milène ADNET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

#### **Délibération 2020/01**

Madame le maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints. Elle propose de fixer le nombre à 4 adjoints au maire de la commune

Sur proposition de Madame le maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de fixer le nombre d'adjoints au maire à 4

La délibération est adoptée à l'unanimité

### **3. ELECTION DES ADJOINTS**

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel conformément à l'article 2122-7-2 du CGCT. La liste doit être paritaire et le vote se fait à bulletin secret.

Le maire constate qu'une liste de candidats a été déposée.

Le maire invite les conseillers à procéder au vote des adjoints.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- liste PIGNY : 18 voix
- liste : voix
- liste : voix

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurants sur la liste conduite par M. PIGNY Eric. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

1<sup>er</sup> adjoint : PIGNY Eric

2<sup>ème</sup> adjoint : CHOSROES Carole

3<sup>ème</sup> adjoint : FERRAND Hubert

4<sup>ème</sup> adjoint : DUVAL Célia

Mme le maire procède à la lecture de la charte de l'élu local après en avoir remis un exemplaire à chaque élu.

#### 4. Questions diverses et informations

Madame le maire informe le conseil de la date de la prochaine réunion : 9 juin 2020

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

La séance est levée à 20h30

Milène ADNET, Maire	Eric PIGNY, 1 <sup>er</sup> adjoint	Carole CHOSROES, 2 <sup>ème</sup> adjointe	Hubert FERRAND 3 <sup>ème</sup> adjoint
Célia DUVAL 4 <sup>ème</sup> adjointe	Gérard ACOSTA	Anne APPERT	Anne BRAZE
Stéphane CHARNOTET	Sébastien DELAMARCHE	Catherine DIDIERGEORGE	Claire GOBILLARD
Ludovic JACOB	Aymeric LOUIS	Sylvain LOUVET	Sophie MARTINET
Hélène MOINEAU	Catherine PANNET	Romain ZATTARIN	